



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police municipale

Question écrite n° 75962

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'attribution de l'indemnité de fonction aux policiers municipaux. Certaines administrations territoriales ayant décidé de moduler cette indemnité suivant les notes obtenues en fin d'année, il s'avère que les agents qui n'auraient pas obtenu une note de 15,25 percevraient une indemnité de 0 % au lieu de 18 %. Cette mesure étant source d'injustice et de favoritisme, il lui demande de bien vouloir lui préciser si cette modulation de l'indemnité est conforme aux dispositions du décret n° 97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75962

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2457